

+1m d'ici à 2100

1. La Normandie à + 1 m d'ici 2100

1.1. La Normandie vient de produire 2 rapports intéressants, en cohérence avec les travaux du GIEC et du GIEC Normand.

1.2. Le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de la basse vallée de l'Orne, signé le 12 décembre 2025 en préfecture du Calvados → <https://www.calvados.gouv.fr/>

- Il s'agit du 1er PPA estuarien national, donc à valeur de précédent.
- L'anticipation de montée des températures n'exclut nullement de dépasser les 3°C mondiaux de la TRACC.



- Un emballement de la fonte des glaces polaires reste une possibilité, certes moins probable mais non exclue.
- La démarche se veut "exemplaire" et holistique, les plans connexes sont inclus: «Le PPA met en place une gouvernance (...) prenant en compte les gouvernances existantes (SCoT, GEMAPI, PPRm, PLUi HM, PAPI...), pour faire émerger une démarche partenariale exemplaire et innovante (...) Pour cela, le PPA intégrera, croisera et au besoin complétera les études et démarches existantes ou en cours (études du PEP-PAPI dont l'étude de modélisation hydraulique, PLUi HM, ADAPTO, conclusions de l'étude « notre littoral pour demain », PPRM, remontée de nappe, etc.)».
- L'impact sur le PLU est intégré: urbanisations différenciées, autorisations temporaires, réversibles.
- L'horizon est 2100, mais le PPA acte que le niveau des mers continuera de toute manière à monter (ce qui impacte directement les programmes immobiliers neufs dont l' 'espérance de vie' est supérieure à 100 ans).

Pour ce qui concerne l'anticipation de montée des eaux : « (...) suite à la publication en 2023 d'un rapport du

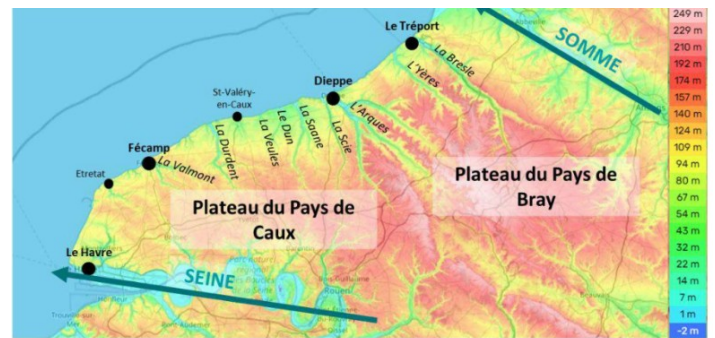
GIEC présageant une élévation du niveau de la mer de + 1 m à + 1,80 m d'ici 2075-2100 (...) En 2017, l'estimation de l'élévation du niveau de la mer de référence du GIEC était de 20 cm à horizon 2100, passé à 60cm en 2020, puis 1 m en 2023, tout en prévenant que des facteurs mal compris n'étaient pas pris en compte, comme la fonte des calottes glaciaires, qui pourraient doper fortement le phénomène (hausse potentielle jusqu'à 1,8 m (...)) Avec une hauteur d'un mètre supplémentaire, les futures grandes marées (coef 120), puis les marées quotidiennes impacteront régulièrement le littoral (...)

Clairement l'anticipation retenue, avec l'assentiment de l'État, est une hausse minimum de + 1 m d'ici à 2100. Le PPA Basse vallée de l'Orne propose ainsi un cadre systémique, holistique et responsable aux conséquences de la montée des eaux, ce qui rejoint totalement les demandes du CMDE.

Associations, particuliers, pour peser sur le débat public, rejoignez le CMDE: aucune obligation sinon ses Termes de Référence
appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux/

2. Stratégie Littoral de la Seine-Maritime SML76

<https://sml76.fr/2025/11/la-strategie-littoral-76-est-en-ligne/>



Montée des eaux : «(...) l'élévation du niveau marin moyen conduira à augmenter le niveau de référence centennal d'environ 1 m* à l'horizon 2100 (en prenant l'hypothèse d'une absence d'évolution du régime de tempête). (...) Le niveau atteint aujourd'hui environ une fois par an (...) sera atteint plus de 65 jours par an en 2100 (marée de pleine mer de vives eaux). Le niveau de référence centennal actuel (une chance sur cent de se produire chaque année) sera atteint plusieurs fois par an en 2100 (...). L'hypothèse d'une élévation de 1m* à l'horizon 2100 a été retenue pour cette étude.»

* + 0,20 m auparavant.

**Il est encore temps d'agir :
chaque fraction de degré compte !**

Les aspects connexes (fréquence de submersion, ruissellement, remontée nappes phréatiques) sont intégrés à l'étude. La SML76 propose elle aussi un cadre systémique, holistique et responsable aux conséquences de la montée des eaux.

Mais dans ces 2 plans, il manque encore une anticipation plus longue (2125 et même 2150), et la prise en compte de la subsidence. Enfin, il est important de les rapprocher des PPRSM de Cherbourg et du Havre, eux encore basés sur les 60 cm de la Circulaire du 27 07 2011.

Par ces 2 plans où l'État est pleinement partie prenante, le CMDE acte que l'État soutient de facto une politique nationale par laquelle la France doit se préparer (hors subsidence et hors différences régionales/Outre-mer) à une montée des eaux de + 1 m* d'ici à 2100 (à prolonger à + 1,30* en 2125). Ceci doit être intégré à la TRACC, et rejoint totalement la position du CMDE, et contredit les anticipations retenues par l'État pour la révision du PPRL de Lège-Cap Ferret et du PPRSM de Saint-Malo.

*** soit + 1,20 m en 2100, et + 1,50 m en 2125 par rapport à l'ère pré-industrielle**

3. Recul du trait de côte

L'Assemblée Nationale a adopté le 15 octobre la proposition de loi de simplification du droit de l'urbanisme, qui apporte des modifications de la procédure pour faire évoluer les PLU(i) dans le but d'intégrer l'érosion à 30 et 100 ans. L'article 1 de la proposition modifie l'article L. 121-22-3 et supprime la possibilité de recourir à la procédure de modification simplifiée.

Donc pour la cartographie du recul du trait de côte, il faudra passer par une enquête publique, ce qui donnera une bien meilleure possibilité aux citoyens de s'exprimer sur cette question essentielle pour les communes littorales. Rappelons toutefois que le CMDE demande que le scénario dit «médian» + 0,60 m à 100 ans soit retiré du Guide CEREMA/BRGM, et que les communes ayant déjà établi leur cartographie sur cette base la refassent.

4. Retrait des USA du GIEC : l'avis de Dr Laurent LABEYRIE (co-éditeur chapitre océan et niveau de la mer du rapport GIEC AR4 2007)

« Le Président Donald Trump s'est toujours opposé aux engagements face au changement climatique, considérant qu'ils nuisaient aux intérêts économiques de

son pays. Il est donc sorti dès sa première élection en 2017 des Accords de Paris (sa décision fut annulée par B. Obama). Fin 2025, avec son 2nd terme, Trump décide non seulement la sortie des Accords de Paris, mais aussi du traité international de lutte contre le changement climatique sous l'égide de l'ONU, et du GIEC.

Conséquence: fin des financements fédéraux des recherches et des échanges internationaux, arrêt des énergies renouvelables, reprise des investissements énergies carbonées. On ne peut encore quantifier toutes les implications, en rappelant que la contribution US au GIEC a été près de 30% des dépenses.

Mais le GIEC ne s'arrête pas! Il adapte ses méthodes (plus de réunions en vidéo, moins de rencontres directes). Le calendrier des prochains rapports 2030-2032 est lancé, les experts pour analyser les progrès de la recherche sont en cours de nomination (les chercheurs américains, moins nombreux, prévoient d'être financés par des donations privées). Le processus sera ralenti, mais continuera. Mais pendant ce temps, D. Trump développe l'industrie pétrolière au maximum : après 2 ans de recul, les émissions de GES US ont de nouveau augmenté en 2025 (+2,7%).

Le plus gros risque, c'est la contagion, financée en particulier par les forces vives des industries pétrolières et associées, et le retour aux trajectoires de montée des gaz à effet de serre les plus pessimistes, que l'on croyaient abandonnées depuis longtemps. Heureusement, la Chine elle accentue ses efforts pour la transition. » LL

5. L'association Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre rejoint le Collectif Montée Des Eaux

L'association est très engagée sur les questions environnementales et leur volet maritime : algues vertes, estuaires, Loi littoral. Les communes locales sont exposées au recul du trait de côte, sujet sur lequel le CMDE appuiera ses actions. C'est la 8ème association membre du CMDE.



Gérard COLLIN

Porte-parole du Collectif Montée Des Eaux

La mer monte, préparons-nous !

La demande du CMDE est que la France :
- se prépare à une montée des eaux de +1,20 m en 2100, et +1,50 m en 2125, par rapport à l'ère pré-industrielle ;
- à + 2 m pour l'immobilier collectif privé neuf ;
- et y intègre la subsidence.